

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2016

Le Conseil Municipal, de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance publique le lundi 14 novembre 2016, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire ; Mme Micheline Burgun, M. Claude Sirand, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes ; M. Paul de Saintignon, Mme Martine Donnet, MM Hervé Fanton, Eric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mmes Zohra Abdiche, Marylène Bove, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Mme Nathalie Lombardo, Conseillers Municipaux.

Absents : M. Jean-Louis Minard, Adjoint, Mmes Nelly Pugnale, Sylvie Ferrari, Conseillères Municipales

Pouvoirs : M. Minard pour Mme Burgun
Mme Pugnale pour Mme Donnet
Mme Ferrari pour Mme Pigeon.

Secrétaire : Mme Micheline Burgun.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre n'appelle aucune remarque.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des membres présents avec trois pouvoirs de M. Minard et de Mmes Pugnale et Ferrari, Conseillères Municipales

METROPOLE

Le Maire, en introduction préalable à la présentation de la synthèse du PADD rappelle que le PLUI de Grenoble-Alpes Métropole devra être compatible avec les lois ALUR et MAPTAM, les lois Montagne, la loi sur l'eau, Grenelle 1 et 2, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, et d'autres politiques publiques élaborées par la Métropole (PDU et PDH).

Puis le Maire présente l'ensemble du document de synthèse devant servir de trame au débat

SYNTHESE DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

DEPLACEMENTS / TRANSPORTS

Volonté de modifier et rallonger la ligne 13 jusqu'au centre-ville pour une meilleure attractivité des transports collectifs.

En regardant le cas de Poisat nous observons que les dernières évolutions du réseau TAG ont réduit les possibilités d'accès au centre-ville de Grenoble qui est désormais moins direct. Il faut donc revenir sur un certain nombre de tracés et faire en sorte que le schéma de transport en commun puisse être revu pour avoir un accès aux centralités.

Il faut faire en sorte que les parkings relais soient utilisés avec une offre tarifaire adaptée.

Le cimetière intercommunal s'est étendu et peut encore s'étendre avec une desserte TC insuffisante. Il faut donc avoir une attention particulière pour qu'il puisse y avoir une desserte convenable afin de rendre véritablement accessible cet équipement métropolitain. Il faudra être vigilant pour que cela soit pris en compte à l'avenir car l'équipement en question n'est pas digne, en matière d'accessibilité par les TC, de

son rayonnement. Importance de revoir le cadencement des bus ou permettre un maillage étroit entre les lignes de bus passant par Poisat et la ligne C4 passant par Eybens. Celle-ci pourrait être prolongée jusqu'à la gare de Grenoble et proposer une bonne desserte du centre-ville grenoblois jusqu'au cimetière intercommunal.

Importance de retrouver des coutures urbaines pour résorber les discontinuités dans les déplacements et les transports.

HABITAT

Faire en sorte que la Métropole puisse utiliser tous les leviers juridiques et administratifs pour s'assurer de la bonne exécution du PLH, notamment dans le développement des logements sociaux vis-à-vis des villes qui, aujourd'hui, sont en retard par rapport à la loi.

Permettre, par le renouvellement urbain, la bonne insertion des quartiers prioritaires dans la dynamique de la Métropole. Les liens sociaux et les équipements sont à conforter.

ENVIRONNEMENT

Veiller à ajouter toutes les parties de la Frange Verte du Sud Grenoblois afin qu'elles soient liées aux parcs de la Chartreuse, du Vercors et de Belledonne. Ceci actera la zone verte de la Métropole, sa préservation et sa protection.

L'aspect Frange verte est également à rajouter pour Poisat car c'est le poumon vert de l'agglomération.

La commune de Poisat et d'autres communes de la Métropole ont pris des engagements dans le cadre du Plan Air Energie Climat qui pourraient aller à l'encontre de certaines mesures du PLUI. Il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de conflit dans les deux approches et trouver le juste équilibre.

ECONOMIE / COMMERCE / TOURISME / UNIVERSITE

Au sujet de la proximité des commerces au centre des villes : veiller à ce qu'il n'y ait pas de contradiction entre la politique métropolitaine de réduction des nuisances sonores et la présence des commerces en ville. En effet, par leur implantation de proximité, les commerces créent des nuisances sonores lors des livraisons. Il faudra donc être vigilant.

Avoir un regard sur l'équilibre entre les petits commerces des différentes communes et les grands centres commerciaux afin d'assurer au maximum la pérennité des emplois.

Attention à ne pas trop miser sur les start-up, et bien diversifier l'offre d'emploi notamment en développant le tourisme.

Veiller à bien « rééquilibrer les pôles universitaire du sud de l'agglomération. »

Proposition qu'une étoile soit mise sur la commune de Saint-Georges-de-Commiers pour le départ du petit train de la Mure car il s'agit d'un pôle historique, social et touristique.

CŒUR DE VILLE CŒUR DE METROPOLE

Dans le projet Cœur de Ville, Cœur de Métropole / Grenoble, attention à ne pas nuire aux communes périphériques lors du report de trafic. Dans ce dossier, on ne doit pas « contraindre » mais on doit « prendre en compte » les différents modes de déplacement.

Dans ce projet les transports en commun doivent gagner en qualité et ainsi permettre le réaménagement efficace du centre-ville, le conforter et de l'améliorer. Les politiques doivent avoir une vision globale pour

trouver le juste milieu entre un report de la circulation et la contrainte de la société basée encore autour de la voiture.

CONCLUSION

Ce document est très intéressant et de bonne qualité. Il impacte les Poisatiers mais aussi les 49 communes de la Métropole pour les 10 ou 20 prochaines années. On retrouve dans ce document des mots comme « améliorer », « développer », « conforter » qui devront se traduire par des actions fortes.

De nombreux documents existent et se chevauchent avec parfois des difficultés à en définir les contours par rapport au PADD.

L'utilisation de la sémantique, « améliorer, favoriser, conforter... » montre aux habitants qu'il y a des choses positives qui se sont faites sur ce territoire avec des vraies réussites. Il faudra veiller à ce que ces intentions d'aménagement du territoire de demain se traduisent par des actes concrets au service des populations. Les pistes de réflexion sont là, reste maintenant à les réaliser dans une contrainte financière extrême pour les finances publiques.

Pour conclure, le Maire expose la délibération proposée signifiant que le Conseil Municipal de Poisat a débattu sur les orientations générales du PADD du futur PLUI de Grenoble-Alpes Métropole.

METROPOLE (suite)

Présenté par Mme Chaix, Adjointe Déléguée,

- Le mandat au Maire pour signer le cahier des charges du service public d'accueil et d'information métropolitain du demandeur de logement social, et la convention de financement fixant à 787 € pour l'année 2017, la participation financière de la commune au fonctionnement de ce service.

FINANCES

Présentés par M. le Maire,

- Un virement de crédits pour payer la participation communale pour des travaux d'aménagements numériques sur les bâtiments Ecole maternelle et Salle du 8 mai non encore raccordés, après adhésion de la commune au Groupe Fermé d'Utilisateurs représenté par Grenoble-Alpes Métropole et la signature de la convention afférente ; l'autorisation au Maire à signer les bons d'engagements pour les raccordements, et toutes autres pièces relatives à ce dossier.

PERSONNEL

Présentée par Mme Micheline Burgun, Adjointe Déléguée,

- La suppression d'un poste d'Adjoint technique 2^{ème} classe pour une agente du service entretien promue au grade supérieur.

INTERCOMMUNALITE

Présentés par M. le Maire,

- La transformation du SICE, Syndicat Intercommunal du Canton d'Eybens, en SIFFEP, Syndicat Intercommunal Gymnase Fernand Faivre Eybens Poisat, pour l'exercice d'une compétence unique, celle du Gymnase ; le mandat au Maire pour signer les statuts du SIFFEP, et la désignation de deux titulaires, M. Claude Sirand et Mme Zohra Abdiche, et de leur suppléant respectif, Mme Martine Donnet et M. Grégory Gabrel.

Le Maire,
Ludovic BUSTOS